



**OIAC**

**Secrétariat technique**

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/760/2009

22 avril 2009

FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

**NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

**TROISIÈME EXERCICE OIAC SUR LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE  
(ASSISTEX 3)  
TUNIS (TUNISIE)  
11 – 15 OCTOBRE 2010**

1. Conformément aux procédures énoncées aux paragraphes 9, 10 et 11 de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"), afin de fournir assistance et protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques et de pouvoir mettre en œuvre les dispositions de l'Article X, l'OIAC est tenue de prendre les mesures nécessaires pour être toujours prête à fournir en temps utile une assistance adéquate et efficace à un État partie qui sollicite une assistance. L'OIAC devrait par conséquent être en mesure de faire jouer les dispositifs mis en place pour la fourniture de l'assistance, de coordonner ses activités en matière d'assistance avec celles de toutes les institutions nationales et organisations internationales pertinentes, de manière à ce que le Secrétariat technique ("le Secrétariat") puisse faciliter des arrangements pour la fourniture d'assistance par la communauté internationale, et de s'assurer qu'elle est bien reçue par l'État partie demandeur.
2. Le Secrétariat invite les États parties intéressés et les organisations internationales pertinentes à participer à ASSISTEX 3 (dénomination officielle), qui doit se tenir à Tunis (Tunisie) du 11 au 15 octobre 2010. L'exercice a pour objet de fournir un cadre pour l'évaluation du niveau de préparation de l'OIAC à fournir une assistance, ainsi que du niveau de préparation des États parties et de leurs moyens en matière d'assistance. L'exercice vise les objectifs suivants :
  - a) évaluer l'état de préparation à recevoir et à transmettre des demandes d'assistance à l'OIAC, ainsi que les réponses auxdites demandes;
  - b) évaluer la validité générale des projets d'instructions permanentes, des consignes de travail et autres documents traitant de la fourniture d'assistance et de l'enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques;
  - c) évaluer les procédures de notification et de déclenchement;



- d) améliorer la coordination et la coopération entre les unités d'intervention d'urgence mises à disposition par les États parties au titre de l'Article X;
  - e) évaluer la coopération entre l'OIAC et d'autres organisations internationales travaillant dans le domaine;
  - f) tester les volets ci-après au niveau pratique :
    - i) le système OIAC de réponse aux demandes d'assistance émanant d'un État partie;
    - ii) l'envoi de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance et d'une équipe pour enquêter sur l'allégation d'emploi d'armes chimiques;
    - iii) la façon dont l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance facilite les opérations d'intervention d'urgence sur le terrain.
3. Le Gouvernement tunisien accueillera l'exercice et s'occupera de toutes les dispositions en matière de sécurité, de sûreté et des dispositions médicales concernant l'exercice. De surcroît, avec l'OIAC en tant que co-organisateur, il fournira toutes les formes d'appui nécessaires pour l'exercice. À l'arrivée, les équipes seront accueillies au point d'entrée et accompagnées jusqu'au site de l'exercice par des représentants du pays hôte, qui facilitera également les formalités à la frontière et les formalités douanières.
4. Le Ministère tunisien des affaires étrangères a été chargé par le Gouvernement tunisien de préparer l'exercice avec l'OIAC. Le Ministère coordonnera les activités de planification avec d'autres organisations et ministères nationaux pertinents.
5. Compte tenu de l'importance de l'exercice, le Directeur général a établi une équipe spéciale au sein du Secrétariat pour recenser les objectifs et les buts de toutes ses unités et pour planifier, préparer et réaliser l'exercice. L'équipe spéciale constituera le comité d'organisation de l'exercice, avec des représentants du Ministère tunisien des affaires étrangères.
6. Les États parties intéressés qui ont fait des offres d'assistance au titre du paragraphe 7 de l'Article X de la Convention sont cordialement invités à faire connaître au Secrétariat **au plus tard le 15 septembre 2009** leur intention de participer à ASSISTEX 3, notamment les spécialisations et la taille de l'unité ou des unités qu'ils détacheront, le nombre de participants et une liste du matériel qu'ils mettront à disposition.
7. Il est attendu des équipes participantes qu'elles prennent en charge les frais de leur participation, y compris l'hébergement et les repas, sauf s'il en est convenu autrement avec le Secrétariat. La responsabilité des déplacements des unités, du matériel et du personnel d'autres États parties à destination, en provenance et à l'intérieur de la Tunisie, ainsi que les arrangements bilatéraux nécessaires concernant leur statut en Tunisie durant l'exercice incomberont aux États parties participants. Les États parties participants désigneront un représentant pour assister aux réunions de planification qui se tiendront à La Haye (Pays-Bas) et à Tunis (Tunisie), ainsi qu'un agent de

liaison, qui sera affecté à un centre de coordination des opérations sur place pendant l'exercice.

8. D'autres représentants d'États parties et d'organisations internationales intéressées peuvent assister à l'exercice en qualité d'observateurs. Les frais de voyage, d'hébergement et les repas seront à la charge des observateurs eux-mêmes. Toutes les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire ci-joint (annexe 1) et à l'envoyer par télécopie au Service de l'assistance et de la protection, Division de la coopération internationale et de l'assistance au +31 (0)70 416 3209 **au plus tard le 14 juin 2010**. Le pays hôte se chargera des réservations d'hôtel et d'un programme spécial à l'intention des observateurs.
9. Tous les observateurs et tous les participants (qu'ils soient intégrés à une unité ou présents à titre individuel) sont invités à obtenir les visas nécessaires (y compris les visas de transit) avant de se rendre en Tunisie. Toutes les activités liées à l'exercice se dérouleront en anglais et en français; aucun autre service d'interprétation ne sera assuré.
10. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'équipe spéciale du Secrétariat. Les points de contact sont M. Gennadi Lutay, +31 (0)70 416 3555; M. Ervin Farkas, +31 (0)70 416 3261 et Mme Nune Aghayan, +31 (0)70 416 3208. Il est également possible de les joindre par courrier électronique à l'adresse suivante : [EmergAssistBr@opcw.org](mailto:EmergAssistBr@opcw.org).

Annexes (en anglais seulement) :

Annexe 1 : Nomination Form (Formulaire de proposition de candidature)

Annexe 2 : Team Nomination Form (Formulaire de proposition de candidature d'une équipe)

**Annex 1**

**THE THIRD OPCW EXERCISE ON THE DELIVERY OF ASSISTANCE  
(ASSISTEX 3)  
TUNIS, TUNISIA  
11 – 15 OCTOBER 2010**

**NOMINATION FORM**

Please submit the completed form **by 14 June 2010** to:  
The Director, International Cooperation and Assistance Division, OPCW  
Attn: Assistance and Protection Branch  
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands  
Fax: +31 (0)70 416 3209; e-mail: [EmergAssistBr@opcw.org](mailto:EmergAssistBr@opcw.org)

**Please type or use BLOCK LETTERS.**

1.	Family name*			
2.	First name(s)			
3.	Date of birth	Day	Month	Year
4.	Citizenship			
5.	Gender**	Male <input type="checkbox"/>	Female <input type="checkbox"/>	
6.	Passport number			
7.	Date of issue	Day	Month	Year
8.	Date of expiry	Day	Month	Year
9.	Place of issue			
10.	Areas of expertise			
11.	Employer			
12.	Employer's address (Please do not give a post-office box number.)	Street		
		Number	Post code	
		City		
		Country		
13.	E-mail address			
14.	Telephone numbers, including country and city codes	Home		
		Work		
		Mobile		
15.	Fax numbers, including country and city codes	Home		
		Work		

\* Please give the first and family names exactly as they appear in the nominee's passport or travel document.

\*\* Please tick the appropriate box.

**Annex 2**

**THE THIRD OPCW EXERCISE ON THE DELIVERY OF ASSISTANCE  
(ASSISTEX 3)  
TUNIS, TUNISIA  
11 – 15 OCTOBER 2010**

**TEAM NOMINATION FORM**

Please submit the completed form **by 15 September 2009** to:  
The Director, International Cooperation and Assistance Division, OPCW  
Attn: Assistance and Protection Branch  
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands  
Fax: +31 (0)70 416 3209; e-mail: [EmergAssistBr@opcw.org](mailto:EmergAssistBr@opcw.org)

**Please type or use BLOCK LETTERS.**

1.	Team specialisation	
2.	Unit commander name	
3.	Number of personnel	
4.	Personnel specialisation(s)	
5.	Total number of vehicles	
6.	Special vehicles	
7.	Point of contact/liaison officer	
8.	Telephone numbers, including country and city codes	Home
		Work
		Mobile
9.	Fax numbers, including country and city codes	Home
		Work
10.	E-mail address	
11.	Special logistics requirements	
12.	Point of entry	
13.	Transportation mode	Road <input type="checkbox"/> Rail <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/>
14.	Total weight of equipment (approximately)	

- - - 0 - - -